

N° : 265
Du : 30 AVR. 2026

Objet : EPCC THEATRE DE BOURG-EN-BRESSE - Désignation du représentant du Maire

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU l'article L 1431-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la composition du conseil d'administration

VU les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dénommé « Théâtre de Bourg-en-Bresse » en date du 13 décembre 2004, notamment l'article 7

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation à **Monsieur Benjamin ZIEMSKY, Maire-Adjoint**, pour me représenter en mes lieux et place au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé Théâtre de Bourg-en-Bresse et signer tout document afférent.

ARTICLE 2 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

BOURG-EN-BRESSE, le 30 AVR. 2026

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes